

Registre des activités de traitements de données personnelles de la préfecture de Tarn-et-Garonne

Responsable de traitement : Le préfet de Tarn-et-Garonne

Coordonnées :

M. le préfet de Tarn-et-Garonne

2 allées de l'Empereur – BP 10779 -82013 Montauban cedex

pref-donnees-personnelles@tarn-et-garonne.gouv.fr

Délégué à la protection des données : le délégué ministériel à
la protection des données

Coordonnées :

M. le délégué ministériel à la protection des données

Ministère de l'intérieur

Place Beauvau, 75800 Paris

Delegue-protection-donnees@interieur.gouv.fr

TABLE DES MATIERES

Activité 1 : Représentation de l'État

Activité 2 : Ordre public et sécurité

Activité 3 : Polices administratives

Activité 4 : Réglementation générale, associations

Activité 5 : Communication

Activité 6 : Sécurité routière

Activité 7 : Actions de sécurité civile et de gestion de crises

Activité 8 : Qualité et performance

Activité 9 : Gestion des ressources humaines

Activité 10 : Gestion de l'action sociale

Activité 11 : Santé et médecine de prévention

Activité 12 : Systèmes d'informations et de communication

Activité 13 : Finances, immobilier, logistique

Activité 14 : Etrangers

Activité 15 : Elections

Activité 16 : Coordination des politiques publiques

Activité 17 : Suivi du contentieux et des fraudes

Activité 18 : Politique environnementale

Activité 19 : Versement de subventions

Activité 20 : Politique de la ville, aménagement du territoire et logement

Activité n°1 : Représentation de l'Etat

Finalités	
Finalité 1	Traitement et suivi des interventions
Finalité 2	Distinctions honorifiques
Finalité 3	Fichiers des personnalités
Finalité 4	Protocole, déplacements et cérémonies officielles
Finalité 5	Relations avec la société civile (monde économique, associatif, médias, représentants du culte etc.)
Bases de licéité	
RGPD	OUI - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Elus
	Usagers
	Responsables d'organismes publics ou privés
	Membres de la société civile
	Agents de l'Etat
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
	Photos
	Selon les besoins (dossiers de décorations, relations avec les élus ou les associations...), données dites sensibles : opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, santé.
	Eléments relatifs à la vie personnelle
	Eléments relatifs à la vie professionnelle
	Selon les besoins (dossiers de décorations...) : infractions et condamnations

	Informations diverses transmises par l'utilisateur
	Historique des demandes et des échanges
Catégories de destinataires	
	Services en charge du traitement
	Autres services / autres organismes (autres administrations, services de police et de gendarmerie, ministères, Présidence de la république, Grande chancellerie de la légion d'honneur)
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Le temps du mandat des élus ou de l'instruction des dossiers de décorations
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM
Date de dernière mise à jour	16 janvier 2024

Activité n°2 : Ordre public et sécurité

Finalités	
Finalité 1	Manifestations sur la voie publique-grands rassemblements
Finalité 2	Hospitalisation en soins psychiatriques sans consentement
Finalité 3	Gens du voyage
Finalité 4	Enquêtes administratives
Finalité 5	Prévention de la délinquance et de la radicalisation
Finalité 6	Concours de la force publique
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Oui (lutte contre la radicalisation)
Fondements juridiques	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Usagers
	Patients (personnes présentant une menace à l'ordre public)
Catégories de données traitées	
	Identité, coordonnées personnelles et professionnelles, immatriculation des véhicules
	Photo
	Vie personnelle (éléments relatifs à la famille de la personne intéressée)
	Données sensibles : santé (personnes hospitalisées sous contrainte), potentiellement tout type de donnée sensibles (notamment pour les déclarations de manifestations selon leur objet)
	Données d'infractions et condamnations pénales
	Données de localisation (lieu de déplacement des patients lors des sorties ou programme de soins, itinéraire parcouru pour les manifestations, lieu de stationnement de caravanes)

	Données relatives aux enquêtes (objet de la demande, synthèse de l'enquête, avis rendu)
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements et direction du cabinet
	Forces de l'ordre
	Autres administrations (ARS, hôpitaux psychiatriques, collectivités territoriales, service départemental d'incendie et de secours), tribunaux
	Service national des enquêtes administratives de sécurité
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	10 ans
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM
Date de dernière mise à jour	16 janvier 2024

Activité n° 3 : Polices administratives

Finalités	
Finalité 1	Vidéo-protection
Finalité 2	Armes, explosifs, activités pyrotechniques et artificiers
Finalité 3	Réglementation aérienne
Finalité 4	Débites de boissons et établissements assimilés
Finalité 5	Activités privées de surveillance et de gardiennage ; gardes particuliers
Finalité 6	Polices municipales
Finalité 7	Manifestations sportives
Finalité 8	Activités de chasse et de pêche
Finalité 9	Chiens dangereux
Finalité 10	Convoyeurs de fonds
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Usagers
	Professionnels
	Candidats (activités privées de sécurité, policiers municipaux, agents de sûreté)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles
	Vie professionnelle (nom de l'employeur, SIRET, caractéristiques de l'arme, prestation de serment, n° de carte et date de délivrance pour les détenteurs d'armes, injonction préfectorale et notification de la décision du préfet pour les interdictions de détention d'armes, type de

	licence et horaire de fermeture pour les débits de boissons
	Données sur la manifestation sportive projetée et les activités en lien avec les réglementation aérienne comme survol de drones, lâcher de ballon (date, horaire, parcours ou lieu, nombre de personnes attendues)
	Données concernant les débits de boissons (type de licence, horaire de fermeture, fermeture définitive ou cession du fonds de commerce)
	Données sensibles : santé (aptitude médicale pour le port d'armes par les policiers municipaux et les convoyeurs)
	Données relatives aux infractions et aux condamnations
	Données de localisation (pour les carrières d'où proviennent les artifices, lieu faisant l'objet de la vidéoprotection ou lieu d'utilisation projetée pour les explosifs)
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements
	Membres de la commission départementale de vidéoprotection
	Forces de l'ordre, autorité judiciaire
	Autres administrations (ARS, mairies)
	Formateurs (chiens dangereux)
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	10 ans
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	15 février 2024

Activité n°4 : Réglementation générale, associations

Finalités	
Finalité 1	Législation funéraire (le RGPD ne concerne pas les personnes décédées)
Finalité 2	Economie : délivrance du titre de maître-restaurateur, délivrance de l'agrément aux sociétés de domiciliation d'entreprise, revendeurs d'objets mobiliers
Finalité 3	Service national : suivi des demandes d'option des jeunes binationaux pour le service national
Finalité 4	Associations
Finalité 5	Tourisme : offices de tourisme, carte de guide conférencier
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Usagers / déclarants
	Membres des associations
	Professionnels (gérants d'entreprises)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, CNI
	Vie personnelle (situation familiale, nationalité)
	Vie professionnelle (fonction, poste occupé, diplômes obtenus, attestations, éléments contenus dans les CV, tout document justifiant du parcours professionnel du demandeur pour obtenir le titre souhaité, domaine d'habilitation, date de la décision administrative)
	Eléments d'ordre économique et financier (Siret, K-Bis, RIB)
	Condammations pénales ou infractions (opérateurs

	funéraires)
	Données sensibles : religion, opinions politiques, appartenance syndicale, voire orientation sexuelle (pour les associations)
Catégories de destinataires	
	Services internes en charge des traitements
	Forces de l'ordre
	Administrations (mairies, hôpitaux, offices du tourisme), Atout France, autorité judiciaire
	Maisons de retraite
	Représentants des associations
	Citoyens
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	La durée de validité des habilitations – jusqu'à la dissolution des associations – recensement national : 1 an
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	16 janvier 2024

Activité n°5 : Communication

Finalités	
Finalité 1	Gestion du site internet de la Préfecture
Finalité 2	Gestion des comptes du Préfet sur les réseaux sociaux
Finalité 3	Communication de crise
Finalité 4	Relations avec la presse
Finalité 5	Etablissement de statistiques
Bases de licéité	
RGPD	OUI Article 6 1 (e) et (f)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Particuliers
	Professionnels
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées
	Vie personnelle (dans le cadre des messages reçus par la préfecture, si la personne qui écrit en fait état)
	Vie professionnelle (employeurs) dans le cadre des relations avec la presse ou si ça a été communiqué dans le formulaire de contact
	Photos
	Potentiellement, données dites sensibles en fonction de la nature des contenus publiés sur internet ou des éléments portés à la connaissance de l'administration par la personne qui remplit le formulaire de contact : origine raciale ou ethnique, opinions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales, santé, sexualité.
	Données numériques (ex : adresse IP)

Catégories de destinataires	
	Service communication
	Cabinet du Préfet
	Autres administrations du département
	Ministères (dont cabinets)
	Internautes (pour les publications)
Existence de transferts de données hors UE	Oui (réseaux sociaux situés notamment aux Etats-Unis et en Chine)
Durée de conservation prévue	5 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	22 février 2024

Activité n° 6 : Sécurité routière

Finalités	
Finalité 1	Gestion des professions réglementées (Taxis, VTC, ambulance, ramassage scolaire, fourrières, auto-écoles, centres de sensibilisation à la sécurité routière etc.)
Finalité 2	Police administrative (suspension du permis de conduire, commissions médicales etc.)
Finalité 3	Accidentologie
Bases de licéité	
RGPD	OUI - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Gérants d'entreprises
	Chauffeurs professionnels
	Professionnels de santé
	Automobilistes particuliers
	Membres d'associations
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées, justificatifs...
	Informations d'ordre économique et financiers
	Données concernant des infractions et des condamnations
	Données dites sensibles : santé
	Eléments relatifs à la vie personnelle
	Eléments relatifs à la vie professionnelle
Catégories de destinataires	
	Service en charge de la sécurité routière
	Forces de l'ordre
	Agents du Conseil départemental

	Autorités judiciaires
	Personnels des chambre des métiers et de l'artisanat
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	10 ans
Mesures de sécurité	
	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	15 février 2024

Activité n° 7 : Actions de sécurité civile et de gestion de crises

Finalités	
Finalité 1	Annuaire opérationnels – dispositifs d’informations et d’alerte
Finalité 2	Formations de sécurité civile
Finalité 3	Indemnisation des membres de jurys de secourisme
Finalité 4	Agrément des associations
Finalité 5	ERP
Finalité 6	Gestion des habilitations
Bases de licéité	
RGPD	Oui 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l’Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Professionnels
	Membres des jurys, conseils et commissions
	Usagers (candidats)
	Agents des partenaires publics (collectivités territoriales, SDIS etc.)
Catégories de données traitées	
	Données d’identification, coordonnées
	Eléments relatifs à la vie professionnelle
	Eléments d’ordre économique et financier
Catégories de destinataires	
	Agents du SIDPC
	Corps préfectoral
	Service en charge des règlements

	Autres administrations (SDIS, forces de l'ordre, communes)
	Ministère de l'intérieur (DGSCGC)
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Jusqu'à la fin de l'exercice des fonctions
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	22 février 2024

Activité n°8 : Qualité et performance

Finalités	
Finalité 1	Suivi des engagements qualité
Finalité 2	Recueil des demandes des usagers
Bases de licéité	
RGPD	Oui 6 1(f)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	Usagers / Agents
Catégories de données traitées	
	Eléments relatifs à la vie personnelle
	Eléments relatifs à la vie professionnelle
	Statistiques
	Retours qualité
Catégories de destinataires	Services en charge des traitements
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Le temps de traitement de la réclamation
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	22 février 2024

Activité 9 Gestion des ressources humaines

Finalités	
Finalité 1	Processus de recrutement des contractuels, des apprentis, des stagiaires et des personnels en service civique
Finalité 2	Gestion administrative des agents
Finalité 3	Gestion de la campagne des entretiens annuels professionnels
Finalité 4	Gestion des avancements et des mobilités
Finalité 5	Entretiens menés par le conseiller mobilité carrière et réalisation des bilans de compétence
Finalité 6	Suivi des absences
Finalité 7	Gestion de la paye (traitements, primes, astreintes, GIPA, remboursement domicile travail etc.)
Finalité 8	Mise en œuvre de la formation des agents (besoins en formation et formations suivies, suivi du compte personnel de formation etc.)
Finalité 9	Organisation des élections professionnelles
Finalité 10	Gestion du temps de travail (temps partiel, interventions, heures supplémentaires etc.) et organisation du travail
Finalité 11	Gestion relative aux demandes des comptes épargne temps des agents
Finalité 12	Gestion du dispositif de télétravail
Finalité 13	Pilotage de la masse salariale, suivi des effectifs et réalisation de statistiques
Finalité 14	Mise en œuvre du dialogue social
Finalité 15	Gestion des procédures disciplinaires
Finalité 16	Gestion du contentieux
Finalité 17	Gestion des agents partant à la retraite
Finalité 18	Gestion et diffusion des plannings de présence, d'organigrammes
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 (1) c : le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle la préfecture est soumise, notamment : - Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié (droits/obligations/gestion des contractuels)

	<ul style="list-style-type: none"> - Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 (formation) - Décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 (CET) - Décret n° 2016-151 du 11 février 2016 modifié relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature - Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 (comités sociaux d'administration) - Décret n° 2017-928 du 6 mai 2017 (compte personnel de formation) <p>Pour les autres finalités, la base juridique est l'article 6 (1) f du RGPD : le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (gérer les moyens humains nécessaires à la réalisation de ses missions)</p>
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	
	Candidats à un poste de contractuel
	Agents titulaires et contractuels
	Volontaires en service civique
	Membres de la famille d'un agent ou autre personne à contacter
	Stagiaires et apprentis
	Prestataires de service (formation)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées personnelles et professionnelles, photos
	Vie personnelle et justificatifs (situation familiale)
	Vie professionnelle (éléments contenus dans le CV, poste occupé, position administrative, formations suivies et besoins exprimés, appréciation de l'agent et souhait éventuel de mobilité, dates des différents congés, des

	absences, dates de départ, jours de télétravail, nom du prestataire de service etc.)
	Eléments d'ordre économique et financier (RIB, avis d'imposition, bulletins de paie, rémunération versée dont montant des primes, heures supplémentaires, imputations budgétaires etc.)
	Présence et discipline : aperçu des présences, motifs des absences, mesures disciplinaires
	Eléments contenus dans le dossier de contentieux
	Données sensibles : appartenance syndicale, santé, religion (selon le droit du travail)
	NIR (selon le droit social)
Catégories de destinataires	
	Services en charge des traitements
	Représentants du personnel
	Agents du Ministère (DRH)
	Le service en charge des finances pour le paiement / DDFIP
	Personnes concernées
	Hiérarchie de l'agent
	Prestataires de service
	Directions départementales interministérielles
	DINUM (annuaire Maia)
	La Caisse des dépôts et consignations (comptes formation)
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Données du dossier individuel conservées selon les durées prévues à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	13 février 2024

Activité 10 Gestion de l'action sociale

Finalités	
Finalité 1	Organisation de l'évènement annuel « arbre de Noël »
Finalité 2	Versement de prestations sociales et diverses aides
Finalité 3	Gestion des actions d'initiative locale
Finalité 4	Gestion et suivi de la dotation handicap
Finalité 5	Gestion des offres et des aides aux loisirs
Finalité 6	Gestion des tickets repas
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 (1) f: le traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la préfecture (en référence à l'article L731-1 et suivants du Code général de la fonction publique relatif à l'action sociale)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	Agents
	Membres de la famille de l'agent
	Prestataires externes
Catégories de données traitées	
	Coordonnées personnelles et professionnelles
	Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, date de naissance des enfants, livret de famille)
	Vie professionnelle (statut, catégorie, ministère d'appartenance, grade, corps, dénomination sociale du fournisseur)
	Informations d'ordre économique et financier (ressources financières, RIB, avis d'imposition, attestation de versement d'allocations familiales, décision de versement par la préfecture avec montant, indice majoré)
	Données sensibles selon les dossiers : santé (handicap) et justificatifs (décisions MDPH)

Catégories de destinataires	
	Service d'action sociale
	Le service en charge des finances pour le paiement / DDFIP
	Prestataires de services participant à la réalisation des actions sociales (loisirs, restauration)
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Données du dossier individuel conservées selon les durées prévues à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	22 février 2024

Activité 11 Santé et médecine de prévention

Finalités	
Finalité 1	Gestion des accidents de travail
Finalité 2	Gestion des visites médicales
Finalité 3	Instructions sur les aménagements de poste
Finalité 4	Suivi de la santé au travail, risques psychosociaux (préparation des dossiers pour la cellule de veille)
Finalité 5	Suivi des agents en congé longue maladie, en congé longue durée, en temps partiel thérapeutique etc.
Finalité 6	Suivi des vaccinations
Finalité 7	Suivi du recensement des agents reconnus travailleurs handicapés
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 (1) c
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Notamment : Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié (droits/obligations/gestion des contractuels)
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Equipe médicale
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées
	Vie personnelle
	Vie professionnelle (grade, carrière, date d'entrée dans l'administration etc.)
	Données de localisation (secteur géographique de compétence du médecin)
	Informations d'ordre économique et financier (taux de rémunération, RIB)
	Données sensibles : santé (état de santé, rqth, récapitulatif des arrêts de travail, date accident, date arrêt, rechute, date

	rapport, date arrêté, date reprise, date de consolidation, avis du médecin de prévention ou de la commission de réforme, soins dispensés, informations sur les vaccinations précédentes) et justificatifs (certificats médicaux etc.)
	NIR
Catégories de destinataires	
	Services en charge du traitement
	Médecin de prévention
	Membres de la commission de réforme
	Médecin expert agréé
	Membres du comité social
	L'assistante sociale
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Données du dossier individuel conservées selon les durées prévues à l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à la composition du dossier individuel des agents publics géré sur support électronique
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	22 février 2024

Activité 12 Systèmes d'informations et de communication

Finalités	
Finalité 1	Gestion des annuaires téléphoniques et numériques
Finalité 2	Gestion de la téléphonie (fixe et mobile)
Finalité 3	Recensement des habilitations informatiques des applications installées en préfecture, sous-préfecture et ATE
Finalité 4	Inventaire des matériels informatiques et télécoms mis à la disposition des agents ; PV de remise et restitution de matériel
Finalité 5	Tenue du registre de récépissé de délivrance des cartes agents
Finalité 6	Générer des statistiques et des rapports liés à l'utilisation du téléphone par les usagers de la préfecture et ATE
Finalité 7	Gérer les contacts techniques du pôle numérique (prestataires)
Finalité 8	Gestion de la vidéo surveillance des bâtiments de la préfecture
Finalité 9	Gestion des copieurs
Finalité 10	Journaliser les connexions WIFI internet public
Bases de licéité	
RGPD	Oui Article 6 (1) f du RGPD – fourniture des moyens numériques nécessaires à l'activité des agents de la préfecture
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	Agents / professionnels (prestataires, autres administrations)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification (dont RIO, matricule), coordonnées professionnelles (mail, n° de téléphone, adresse postale)

	Vie professionnelle (fonction, affectation, habilitations professionnelles, profil métier, grade, service d'appartenance)
	Images vidéo
	Données sur les matériels (numéro de série, N° carte sim, code puk, Imei etc.)
	Journal des communications entrantes et sortantes, données de connexion (date et heure de connexion, adresses ip, sites et pages internet visités, mots de passe, journaux serveurs
	Données sur les habilitations : droits d'accès aux serveurs
Catégories de destinataires	
	Services en charge du traitement
	Hiérarchie
	DDI (mutualisation des moyens informatiques au SGCD)
	Ministère de l'intérieur et autres ministères
	Prestataires
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Jusqu'au départ de l'agent
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	26 février 2024

Activité 13 Finances, immobilier, logistique

Finalités	
Finalité 1	Délivrance des cartes achats et gestion de la dépense
Finalité 2	Gestion des habilitations CHORUS
Finalité 3	Remboursement des frais de déplacements
Finalité 4	Gestion des contrôles d'accès aux bâtiments et au parking
Finalité 5	Suivi des contrats et marchés
Finalité 6	Recensement et suivi des travaux – maintenance des appareils
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (b) et (f)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	
Catégories de personnes concernées	
	Agents (dont membres du corps préfectoral)
	Visiteurs
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées professionnelles
	Vie professionnelle (nom de l'entreprise, adresse, n° téléphone)
	Professionnels (sous-traitants et ses salariés intervenant sur le bâtiment)
	Eléments d'ordre économique et financier (pour la carte achat : n° de carte, plafond annuel autorisé, plafond par opération, solde annuel et mensuel, RIB, K-Bis, attestations fiscales des entreprises).
	Données du véhicule de l'agent (immatriculation, type de véhicule)
Catégories de destinataires	
	Service interne

	Banque
	Prestataire
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Jusqu'au départ de l'agent - Jusqu'à la fin des contrats de maintenance
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	30/01/2024

Activité 14 Etrangers

Finalités	
Finalité 1	Suivi des refus de séjour, mesures d'éloignement, décision restrictives de liberté (placement en CRA, assignation à résidence)
Finalité 2	Suivi des étrangers incarcérés
Finalité 3	Suivi des contentieux
Finalité 4	Suivi des demandes d'asile
Finalité 5	Suivi des naturalisations
Finalité 6	Traitement des signalements lutte contre la fraude et trouble à l'ordre public
Finalité 7	Recensement et suivi des mineurs non accompagnés
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	Usagers et membres de sa famille (ou personne l'hébergeant)
	Elus ou association étant intervenus sur le dossier
	Professionnels (avocats)
Catégories de données traitées	Données d'identification (dont n°AGDREF, n°OFPRA, n°PRENAT), coordonnées personnelles et professionnelles, pièces justificatives (photocopie passeport, visa, titre de séjour, justificatif de domicile). Date de fin de validité titre de séjour ou passeport
	Photo d'identité ; empreintes digitales
	Vie personnelle (date et lieu de naissance, nationalité, situation familiale, composition du foyer)
	Vie professionnelle (employeur, profession exercée, nom de l'avocat, mandat électoral)

	Eléments d'ordre économique et financier (salaire perçu, autres ressources, avis d'imposition)
	Date et nature d'une décision administrative (refus de séjour, OQTF, assignation à résidence)
	Infractions et condamnations (B2, casier judiciaire étranger), comportement de l'étranger au regard de l'ordre public, date de remise en liberté
	Données sensibles : santé (antécédents médicaux et si demandeur présente une situation d'handicap, suivi donné par l'OFII)
	NIR
	Eléments juridictionnels (juridiction, n° de recours, décision de la juridiction rendue, montant des condamnations et des frais irrépétibles)
	Données de localisation (lieu d'incarcération de l'étranger détenu, centre de rétention administratif où l'étranger est placé, adresse du centre d'accueil pour demandeur d'asile)
Catégories de destinataires	
	Service interne
	Référent fraude
	Autres préfectures
	Ministère de l'intérieur (Direction générale des étrangers en France)
	Autorité judiciaire (procureur de la république, juridictions administratives)
	Autres administrations et assimilées (OFII, administration pénitentiaire, assurance maladie, consulats de France, départements (aide sociale à l'enfance))
	Forces de l'ordre (gendarmerie, PAF, police nationale)
	Avocats
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Selon le CESEDA
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	16 janvier 2024

Activité 15 Elections

Finalités	
Finalité 1	Tenue de la liste des délégués pour les élections
Finalité 2	Rémunération des personnels affectés aux travaux des élections
Finalité 3	Recueil et instruction des candidatures
Finalité 4	Tenue de la liste électorale (établissement et révision)
Finalité 5	Mise sous pli des documents de propagande électorale
Finalité 6	Composition des bureaux de vote
Finalité 7	Remboursement des frais de campagne
Finalité 8	Délivrance de la carte de maire
Finalité 9	Suivi de la composition des conseils municipaux (dont suivi des démissions de maires, adjoints et présidents d'EPCI)
Finalité 10	Versement de l'indemnité forfaitaire aux grands électeurs (élections sénatoriales)
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (c) et (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	<p>Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements</p> <p>Décret n°2014-1479 du 9 décembre 2014 relatif à la mise en œuvre de deux traitements automatisés de données à caractère personnel dénommés «Application élection» et «Répertoire national des élus»</p>
Catégories de personnes concernées	
	Candidats et élus
	Agents
	Délégués pour les commissions de contrôle des listes électorales
	Membres des bureaux de vote
Catégories de données traitées	

	Données d'identification (état-civil, date et lieu de naissance), coordonnées personnelles et professionnelles (courriel, téléphone et adresse postale)
	Vie professionnelle (profession, fonction, affectation, grade ; n° immatriculation des fonctionnaires en charge de l'organisation logistique des journées électorales ; demande du code CSP pour vérifier les conditions d'éligibilité)
	Infractions et condamnations (B 2)
	Données sensibles : opinions politiques (nuance)
	Eléments d'ordre économique et financier (RIB ; montant de l'indemnité)
	Données de localisation (bureaux de vote, commune du mandat exercé, ancienne affectation et commune de désignation pour les délégués)
	NIR
	Durée des mandats, heures travaillées
Catégories de destinataires	
	Services internes
	Mairies
	Ministère de l'intérieur (DMATES)
	Prestataire (pour la mise sous pli de la propagande électorale, routeur)
	Partis politiques
	Usagers
	Personnes concernées
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Selon textes cités
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	16 janvier 2024

Activité 16 Coordination des politiques publiques

Finalités	
Finalité 1	Tenue et publication du Recueil des actes administratifs
Finalité 2	Suivi de la composition des commissions consultatives créées par le Préfet, permettre des contacts aisés pour les convocations, listes d'émargement, renouvellements (exemple commission départementale d'aménagement commercial) etc.
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Membres des commissions
	Usagers
	Elus
	Professionnels
Catégories de données traitées	
	Données d'identification (potentiellement tout type de données personnelles de cette catégorie au regard de la diversité des actes publiés au RAA, telles que état civil, signature manuscrite, nom d'une société), coordonnées personnelles et professionnelles (adresse de courriel)
	Vie professionnelle (potentiellement tout type de données personnelles de cette catégorie au regard de la diversité des actes publiés au RAA, telles que la communication par l'utilisateur de documents justifiant son parcours professionnel pour obtenir le titre ou l'agrément souhaité (copie des diplômes). La publication d'un agrément est une catégorie d'actes publiés au RAA parmi tant d'autres ; raison sociale, siège social ; grade et fonctions exercées

	Données sensibles : par exemple appartenance syndicale (liste des conseillers du salarié : donnée sensible rendue publique par l'intéressé).
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements
	Corps préfectoral
	Professionnels d'un secteur d'activité (par exemple pour la commission départementale d'aménagement commercial)
	Citoyens (lecture du RAA sur internet)
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Tant que les commissions concernées existent
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	14 février 2024

Activité 17

Suivi du contentieux et de la fraude

Finalités	
Finalité 1	Suivi des contentieux (hors étrangers)
Finalité 2	Suivi des signalements au titre de l'article 40 du CPP
Finalité 3	Recensement des fraudes
Finalité 4	Suivi de l'authenticité des actes d'état civil pour les MNA
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers
	Elus locaux
	Avocats
	Professionnels
Catégories de données traitées	
	Eléments d'ordre juridictionnel : n° de recours, juridiction concernée, sens et date de la décision du tribunal, montant des condamnations et des frais irrépétibles
	Données d'état civil, vie personnelle et vie professionnelle
	Potentiellement tout type de données sensibles pour les contentieux.
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements
	Juridictions administratives
	Elus

	Personnes qualifiées
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	10 ans
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	26 février 2024

Activité 18 Politique environnementale

Finalités	
Finalité 1	Suivi des personnes exerçant la fonction de commissaire enquêteur (ex : recensement sur la liste d'aptitude et assurer une communication avec eux)
Finalité 2	Organisation des enquêtes publiques
Finalité 3	Convocations aux réunions des commissions environnementales
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Exploitants d'établissements relevant de la législation liée à l'environnement
	Professionnels (commissaires enquêteurs, représentants d'associations et de divers organismes)
	Usagers (citoyens)
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques, justificatifs (CNI)
	Vie professionnelle (profession exercée, fonction, date de fin de fonction, nombre d'enquêtes réalisées et de formations suivies sur les deux dernières années pour le candidat à la liste des commissaires enquêteurs), pièces justificatives (documents justifiant du parcours professionnel pour obtenir le titre souhaité)
	Mandat (date de fin de fonction)
	Observations du public
	Infractions et condamnations (B2 pour la fonction de commissaire enquêteur)

Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements, préfectures des départements limitrophes (liste des commissaires enquêteurs)
	Membres des commissions
	Collectivités territoriales du département
	Cours et tribunaux administratifs
	Autres services de l'Etat (DDI)
	Pétitionnaires
	Usagers
	Commissaires enquêteurs
	Associations
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	5 ans
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	23 janvier 2024

Activité 19 Versement de subventions

Finalités	
Finalité 1	Suivi des subventions versées aux territoires / aux entreprises / aux associations
Finalité 2	Contacteur les porteurs de projets
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	Responsables ou contacts au sein des structures demandeuses
Catégories de données traitées	
	Données d'identification, coordonnées postales et téléphoniques
	Montant de la subvention
	RIB du porteur de projet
Catégories de destinataires	
	Service en charge des traitements
	Service en charge des finances (pour le versement)
	Collectivités territoriales
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Jusqu'à la fin de réalisation de l'opération
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	26 février 2024

Activité 20 Politique de la ville et aménagement du territoire, hébergement et logement

Finalités	
Finalité 1	Gestion des expulsions locatives (évolution de la situation du locataire tout au long de la procédure d'expulsion locative (aide à la décision pour octroi du concours de la force publique)
Finalité 2	Suivi des conventions conclues –dispositif des adultes relais
Finalité 3	Tenue de répertoires (maires et présidents EPCI quand il y a dans la collectivité des quartiers prioritaires – politique de la ville; chefs de projets contrats de ville ; référents actions cœur de ville ; contacts pour France Service, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics...)
Finalité 4	Tenue de diverses commissions (ex : DETR, contrat de ville) : fiches individuelles de synthèse et rédaction de compte-rendu)
Finalité 5	Recrutement des délégués du préfet
Bases de licéité	
RGPD	Oui - Article 6 1 (e)
Titre III LIL (police-justice)	Non
Titre IV LIL (renseignement, sûreté de l'Etat)	Non
Fondements juridiques	Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
Catégories de personnes concernées	
	Agents
	Usagers
	Parfois huissiers
	Bailleur
	Partenaires (collectivités)
Catégories de données traitées	
	Données d'état civil, coordonnées postales et téléphoniques

	Vie personnelle (situation familiale, composition du foyer, logement occupé)
	Vie professionnelle (métier exercé, fonction ou poste, autres éléments contenus sur le cv et, pour les délégués du préfet, affectation territoriale, convention signée, date de prise de fonction, date de fin)
	Données d'ordre économique et financier (situation économique-revenus ; montant de la dette locative et autres dettes – dossier Banque de France - du foyer faisant l'objet d'une mesure d'expulsion et rapport d'enquête fait par les services sociaux)
	Données sensibles : parfois données de santé (connaissance des pathologies en cas d'expulsion locative)
Catégories de destinataires	
	Service interne ; délégué du préfet
	Forces de l'ordre
	Bailleurs ou propriétaires
	Huissiers
	Personnes concernées
	Conseil départemental, mairies, DDI
	Comité des financeurs (région, DDI, chambres consulaires etc.) et participants aux réunions pour l'action cœur de ville
Existence de transferts de données hors UE	Non
Durée de conservation prévue	Expulsions locatives : 10 ans Le temps d'exercice des mandats
Mesures de sécurité	Les mesures de sécurité sont mises en œuvre conformément à la Politique Générale de Sécurité Numérique du MIOM.
Date de dernière mise à jour	22 février 2024